



Présentation de l'Association

Amicale des Missions Australes Et Polaires Françaises
(A.M.A.E.P.F.)

L'association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ses statuts ont été déposés à la préfecture du Loiret le 7 décembre 1976 (Journal Officiel du 26 décembre 1976) et modifiés le 2 octobre 2004 et le 6 octobre 2012 (dépôts à la préfecture du Loiret et publications au Journal Officiel).

Les **buts de l'association** sont de « *promouvoir la connaissance des régions polaires et subpolaires, de favoriser et maintenir entre tous les anciens des Terres australes et antarctiques françaises des relations amicales, d'entretenir entre ses membres un lien de solidarité* » (article 2 des statuts).

Les **ressources** de l'association ne proviennent que des cotisations de ses membres.

L'association compte actuellement environ 600 membres. Ce sont des personnes – scientifiques, techniciens et administratifs – ayant séjourné dans le sud : dans les **Terres australes** (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) et en **Antarctique** (terre Adélie, Concordia, bases étrangères) ; et/ou dans le nord, dans tous les pays de l'**Arctique**, mais principalement au Groenland et au Svalbard, sans oublier les **marins** des navires de relève et les **océanographes**. Depuis 2004, l'association accueille des membres **associés**, intéressés par les questions australes et polaires (philatélistes polaires principalement et touristes polaires). Toutes ces personnes se sont succédé sur le territoire des TAAF depuis sa création et ont participé à son développement. Elles constituent un échantillon significatif et compétent de la population permanente qui lui fait défaut. Elles sont dépositaires de sa mémoire historique et rassemblent une large connaissance de toutes les questions scientifiques, techniques et historiques qui touchent aux régions polaires.

Pour répondre aux buts qu'elle s'est fixés, l'association :

- organise 4 à 5 fois par an, avec l'aide de responsables locaux, des **rencontres régionales** ou **nationale** en Métropole et Outre-mer.

- peut fournir des **aides** financières ponctuelles suivant ses possibilités, des soutiens (chômage, décès), des informations sur les offres d'emplois, etc.

- édite la **REVUE AUSTRALE ET POLAIRE** semestrielle, réalisée avec la participation de ses membres, dont des responsables de programmes scientifiques. Cette REVUE d'environ 72 pages est devenue au fil de ces trente dernières années un lien quasi indispensable pour beaucoup.

- édite une série de volumes (**MEMOIRE A PLUSIEURS VOIX**) à parution non périodique, qui réunit, en 100 à 120 pages, des témoignages de ses membres et dont le but est de faire partager des événements exceptionnels qui viennent compléter l'histoire officielle connue de tous.

L'association représente par ses membres « l'opinion publique des habitants temporaires de ces contrées » auprès des administrations des TAAF (Terres australes et antarctiques françaises) et de l'IPEV (Institut polaire français Paul-Émile Victor), assume aussi un rôle, discret mais réel, de « relations publiques » dans les domaines australs et polaires en répondant aux demandes que lui adressent enseignants, associations culturelles, organismes municipaux, particuliers, etc.

L'AMAEPF peut offrir ses services à la communauté polaire et peut répondre aux nombreux questionnements du public sur l'intérêt de la présence française dans les régions polaires sud et nord.